

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats – BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2015
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	17 263	30 493
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	103 494	127 167
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	662 095	528 380
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	34 583	49 789
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	94 528	63 813
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		-	2 022
VALEURS IMMOBILISEES	6	15 180	17 955
AUTRES ACTIFS	7	16 394	28 578
TOTAL ACTIF		943 537	848 197
CAPITAL	8	90 000	90 000
RÉSERVES	9	56 956	49 802
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RÉSULTATS REPORTES	10	-9 956	959
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11	1 929	- 10 280
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		138 089	129 641
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	46 069	37 692
CAPITAUX PROPRES		184 158	167 333
DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	83 142	47 410
DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	14	554 236	470 912
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	15	102 513	136 196
AUTRES PASSIFS	16	19 488	26 346
TOTAL PASSIF		759 379	680 864
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		943 537	848 197

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2015
 (unité: en milliers de dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	55 346	50 642
Crédits documentaires	32 768	34 114
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	88 114	84 756
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	110 510	24 338
Engagements sur titres	24 000	7 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	134 510	31 338
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	9 000	14 000
Garanties reçues	554 732	14 000
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	563 732	370 550

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2015
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		60 198	53 193
INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	17	39 795	37 443
COMMISSIONS (en produits)	18	11 650	9 935
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	7 877	5 045
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	876	770
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		28 462	22 032
INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	27 748	21 590
COMMISSIONS ENCOURUES	22	687	442
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		27	-
PRODUIT NET BANCAIRE		31 736	31 161
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-1 082	-16 496
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		- 895	2 894
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	23	40	247
FRAIS DE PERSONNEL	24	-15 706	- 13 568
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	25	-7 718	- 8 924
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	26	-1 673	- 3 196
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 702	- 7 882
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		-140	-57
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	27	-204	-194
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		4 358	-8 133
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		-	-
PART DES MINORITAIRES		2 429	2 147
RÉSULTAT NET		1 929	- 10 280

État de flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31/12/2015

(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'exploitation bancaires encaissés	60 058	53 523
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-30 149	-24 605
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-7 449	-78 204
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	97 731	12 336
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-25 732	-24 730
Autres flux d'exploitation	-117 881	-4 492
Impôts sur les sociétés	-341	-331
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-23 763	-66 503
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 180	1 203
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-25 423	-19 375
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-2 679	-2 660
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-26 922	-20 832
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	3 374	47
Augmentation/diminution ressources spéciales	-762	- 6 316
Remboursement d'emprunts sur le marché public	-28 337	-10 250
Placements	-398	1 442
Dividendes versés / Encaissés	- 52	-1 684
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	-26 175	-16 761
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-76 860	-104 096
Liquidités et équivalents en début de période	83 504	188 624
Liquidités et équivalents en fin de période	6 644	84 528

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2015.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%

BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	99,93%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	12.79%	Filiale	Intégration globale	12,79%

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2015 par :

- La sortie de la société nouvelle des villages de vacances « S.N.V.V » détenue par la Banque à hauteur de 87,43%. Un acte de cession a été conclu entre la banque et l'acquéreur « société Mejda Tunisiana » en date du 21 Septembre 2015 pour un montant de 18 215 KDT réparti entre participation pour 8 600 KDT et dettes bancaires pour 9 615 KDT.
La décision définitive de cette cession est accordée par le conseil du marché financier en date de 11 avril 2016 à la société « Mejda Tunisiana » pour l'acquisition de la totalité des titres constituant le capital de la société SNVV et ce suite à la décision rendue par le comité supérieur d'investissement réuni le 15.03.2016.
- La sortie de la société Djerba Aghir détenue par la Banque à hauteur de 43,67% qui était présentée par mise en équivalence. En effet, les derniers états financiers arrêtés par son conseil et approuvés par son assemblé général remontes à fin 2010

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.

✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.

✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la société mère « B.T.E » afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification desdites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 17 263 KDT contre 30 493 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	17 263	30 493
Total	17 263	30 493

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 103 494 KDT contre 127 167 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	92 325	116 274
RR	458	563
SICAV	10 711	10 256
Total	103 494	127 167

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2015, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 662 095 KDT contre 528 380 KDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	661 690	526 934
SNVV	-	702
SICAR BTE	405	744
Total	662 095	528 380

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 34 583 KDT fin 2015 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
T E P	76	67
RR	28	94
SICAR BTE	3 693	3 307
SICAV	30 786	45 534
SNVV	-	787
Total	34 583	49 789

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement présente un solde net de 94 528 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	83 048	53 063
T E P	324	207
RR	46	0
SICAR BTE	11 110	10 543
Total	94 528	63 813

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2015 un solde net de 15 180 KDT et se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	14 815	15 139
T E P	195	213
RR	170	190
SNVV	-	2 413
Total	15 180	17 955

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 16 394 KDT contre 28 578 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	14 897	27 577
T E P	225	36
RR	578	22
SICAR BTE	694	519
SNVV	-	424
Total	16 394	28 578

NOTE 8: CAPITAL

Au 31/12/2015, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	59 730	62 859
T E P	-846	-1 352
RR	-11 053	-10 352
SICAR BTE	2 719	1 019
SICAV	6 406	7 491
SNVV	-	- 9 863
Total	56 956	49 802

NOTE 10: RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-9 956	959
Total	- 9 956	959

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	2 607	- 10 546
T E P	-1 177	-85
RR	-650	-607
SICAR BTE	792	658
SICAV	357	433
SNVV	-	-133
Total	1 929	- 10 280

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
RR	-31	-29
SICAV	46 098	39 157
SICAR BTE	2	1
SNVV	-	- 1 437
Total	46 069	37 692

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	83 142	47 410
Total	83 142	47 410

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	554 236	470 912
Total	554 236	470 912

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	102 513	129 247
SNVV	-	6 949
Total	102 513	136 196

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du groupe se détaillent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	5 164	4 281
T E P	5 006	4 951
RR	1 833	995
SICAV	7 485	9 088
SNVV	-	7 031
Total	19 488	26 346

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	39 792	36 650
TEP	3	793
Total	39 795	37 443

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	10 570	8 680
RR	979	900
SICAR BTE	91	355
TEP	10	-
Total	11 650	9 935

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT

Ce poste se détaille comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	4 565	1 823
T E P	45	267
RR	55	135
SICAR BTE	399	-
SICAV	2 813	2 820
Total	7 877	5 045

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	542	169
T E P	54	48
SICAR BTE	143	531
RR	137	-
SNVV		22
Total	876	770

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	27 675	20 791
RR	6	25
SICAR BTE	67	30
SNVV	-	744
Total	27 748	21 590

NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	686	441
T E P	1	1
Total	687	442

NOTE 23: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	24	231
SICAR BTE	16	15
TEP	-	1
Total	40	247

NOTE 24 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-14 950	-12 830
T E P	-193	-145
RR	-542	-571
SICAR BTE	-	-1
SICAV	-21	-21
Total	-15 706	-13 568

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	- 6 757	- 6 860
T E P	-154	-202
RR	-259	-827
SICAR BTE	-207	-138
SICAV	-341	-109
SNVV	-	-788
Total	- 7 718	- 8 924

NOTE 26: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-1 614	-1 652
T E P	-17	- 1 099
RR	-42	-160
SNVV	-	-279
SICAV	-	-6
Total	-1 673	-3 196

NOTE 27 : IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés du groupe se présente comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	- 123	-103
RR	-13	-1

TEP	-1	-
SICAR BTE	-67	-88
SNVV		-2
Total	-204	-194

NOTE 28 : Vérification de la situation fiscale de la Banque

La Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Retenues à la source	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
FOPROLOS	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxe sur chiffre d'affaires	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Contributions à la caisse de compensation	Allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
Droit d'enregistrement	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013

La Banque a reçu, le 12 octobre 2015, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 8.327.023 DT dont un principal de 5.547.954 DT et des pénalités de retard de 2.779.068 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque rejetant certains chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2015 un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 3.880.000 DT.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats BTE

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 943.537 mD et un résultat consolidé de 1.929 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 28 aux états financiers qui décrit le fait que la société mère « B.T.E » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards.

A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

En couverture dudit risque, la banque a estimé et constitué une provision de 3 880 KDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne.

Tunis, le 18 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF